



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV[®]](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac Pro MELEC - E2 -

Maintenance des équipements - Session 2022

Correction d'examen - Diplôme : CAP - Matière : Gestion de Projet - Session 2023

| Correction de l'exercice

Dans cet exercice, nous devons organiser les disponibilités des intervenants pour réaliser différentes tâches de manière optimale, en tenant compte des consignes données et des durées des tâches.

Exercice : Organisation des tâches

Nous avons différents intervenants et plusieurs tâches à réaliser au cours de la semaine. Voici comment procéder :

- **Intervenants** : Antoine, Louis, Paul.
- **Durée des tâches à prendre en compte** : les tâches sont mentionnées dans le tableau avec des durées spécifiques.
- **Travail simultané** : certaines tâches peuvent être réalisées en même temps, si cela est sécuritaire.

Tâches à réaliser

Voici la liste des tâches avec leur durée détaillée :

- Balisage/Consignation (1h)
- Déconnexion (1h)
- Dépose matériel (1h)
- Implantation armoire (1h)
- Pose nouveau matériel (2h)
- Pose tapis (2h)
- Pose câbles (1h)
- Raccordement (2h)
- Déconsignation/Libération zone/Nettoyage (2h)
- Essai (sécurité) (1h)
- Essai (variateur) (1h)
- Livraison au client (3h)

Planification des tâches en fonction des disponibilités

Établissons un planning pour la semaine, en plaçant les tâches dans les créneaux horaires disponibles comme suit :

Lundi :

- 8h-9h : Balisage/Consignation (Antoine, Louis, Paul)
- 9h-10h : Déconnexion (Antoine, Louis)
- 10h-11h : Dépose matériel (Paul)
- 11h-12h : Implantation armoire (Antoine)

- 14h-15h : Pose nouveau matériel (Louis, Paul)
- 15h-16h : Pose nouveau matériel (Antoine)
- 16h-17h : Pose câbles (Louis, Paul)

Mardi :

- 8h-9h : Raccordement (Antoine, Louis)
- 9h-10h : Raccordement (Paul)
- 10h-11h : Déconsignation/Libération zone/Nettoyage (Antoine, Louis)
- 11h-12h : Essai (sécurité) (Paul)
- 14h-15h : Essai (variateur) (Antoine)
- 15h-16h : Livraison au client (Antoine, Louis)
- 16h-17h : Livraison au client (Paul)

Mercredi :

- 8h-9h : Livraison au client (Antoine, Louis)
- 9h-10h : Livraison au client (Paul)
- 10h-11h : *Jour férié*
- 11h-12h : *Jour férié*
- 14h-15h : *Jour férié*
- 15h-16h : *Jour férié*
- 16h-17h : *Jour férié*

Vérification de la planification

Il est crucial de vérifier que toutes les tâches sont planifiées correctement en termes de durées et de disponibilité des intervenants. Nous avons pris en compte la nécessité de légiférer autour de la livraison au client qui doit se faire l'après-midi du dernier jour ouvrable.

Conclusion

Le planning établi respecte l'ensemble des contraintes et permet une réalisation des tâches dans un ordre logique, tout en optimisant les ressources humaines disponibles.

Conseils pratiques

- Prendre en compte les temps de pause entre les tâches pour les intervenants.
- Veiller à respecter la sécurité dans l'exécution des travaux simultanés.
- Prévoir une marge de manœuvre dans la planification pour les imprévus.
- Communiquer régulièrement avec tous les intervenants afin de s'assurer de la bonne avancée des tâches.
- Documenter chaque étape pour faciliter le retour d'expérience à l'issue des travaux.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.